



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI

DISPOSITIFS REGIONAUX D'AIDES AUX ENTREPRISES



Région
Hauts-de-France

Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles



Objectif(s) : Soutenir financièrement les projets de créations d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois et contribuer à la mobilisation de financements complémentaires.



Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• Entreprises en phases de création (avant clôture du 1^{er} exercice fiscal), implantées en région Hauts-de-France• Entreprises industrielles ou de prestations de services à haute valeur ajoutée ou innovantes• Dont le dirigeant n'a pas de mandat de gestion dans une autre société commerciale ou association à vocation économique• Dont le capital n'est pas détenu à 50% ou plus par une ou plusieurs autres sociétés	<ul style="list-style-type: none">• Coût des investissements matériels de production, de bureautique et d'informatique (hors financement par crédit-bail et dispositifs assimilés)• Dépenses d'aménagement nécessaires à l'installation de matériels de production• Coût des investissements incorporels (hors salaires) : frais de recrutement, prestations externes significatives avec livrables clairs (site internet, dépôts de brevets, prestation de crowdfunding,...)	5 000 € par emploi créé dans la limite des fonds propres de l'entreprise et du montant des investissements retenus

Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI

Objectif(s)

- Accompagner les entreprises artisanales, commerciales et de services dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux,
- Encourager les investissements de croissance,
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional,
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.



Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• TPE dont l'effectif est inférieur à 10 salariés, disposant d'un premier exercice fiscal clôturé• Inscrites au RCS et/ou au RM• Situées dans le périmètres suivants : hypers centres, centre bourgs, quartiers politiques de la ville et communes de moins de 2 000 habitants	<ul style="list-style-type: none">• Coût des investissements productifs neufs (hors financement par crédit-bail et dispositifs assimilés) et équipements liés à l'activité• Coût des investissements incorporels liés directement au projet (brevets, logiciels, ERP, frais de conseil,...)• Le programme d'investissement retenu doit être au moins égal à 30 K€	<ul style="list-style-type: none">• Avance remboursable à taux 0%, sur une durée de 5 ans dont un différé de remboursement de 12 mois• Montant fixé à 30% du montant des investissements pour un montant maximum de 30 000 € et dans la limite des fonds propres de l'entreprise

Aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur Ajoutée



Objectif(s)

- Aider les entreprises à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement,
- Favoriser le développement économique et l'emploi dans la région



Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• PME au sens européen• Justifiant d'au moins une année d'activité	<ul style="list-style-type: none">• Coût des investissements productifs neufs (hors financement par crédit-bail et dispositifs assimilés) et équipements liés à l'activité• Coût des investissements incorporels liés directement au projet (brevet, logiciels, ERP, frais de conseil,...)• Le programme d'investissement retenu doit être au moins égal à 200 K€ pour les entreprises industrielles et 50 K€ pour les entreprises à haute valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none">• Avance remboursable dont le taux est fonction de l'euribor 3 mois avec un plancher à 0%, sur une durée de 5 ans dont un différé de remboursement de 12 mois• Montant nominal de l'AR pourra être compris entre 30 et 50% du montant des investissements éligibles et entre 25 000 et 500 000 €

Aide à l'implantation



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI

Objectif(s)

- Favoriser, dans les Hauts-de-France, la décision d'implantation de projets stratégiques d'entreprises mobiles et créateurs d'emplois.
- Favoriser, à plus grande échelle, le développement économique et l'emploi dans la région Hauts-de-France.



Bénéficiaires	Projets éligibles	Nature de l'aide
PME, grandes entreprises, groupes non implantés ou créant un nouveau site/nouvel établissement en région Hauts-de-France	<ul style="list-style-type: none">• PME : création minimum de 20 emplois• Grandes entreprises et groupes : création minimum de 50 emplois	Avance remboursable et/ou subvention et/ou prise de participation au capital

Aide au développement des grandes entreprises



Objectif(s)

- Aider les grandes entreprises à franchir une étape cruciale dans leur développement ou leur évolution économique,
- Faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France au sein de groupes nationaux et internationaux.

Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• Grandes entreprises ou groupes ne répondant pas à la définition de la PME au sens européen• Déjà implantés en région Hauts-de-France	<p>Le montant du programme d'investissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être supérieur à 2 M€ et/ou• Être fortement créateur d'emplois : +100 ETP minimum	Avance remboursable et/ou subvention et/ou prise de participation au capital



Aide à la consolidation financière



Objectif(s) : Accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme

Bénéficiaires

- PME > 25 salariés, grandes entreprises et groupes justifiant d'au moins 3 exercices fiscaux (sauf reprise) et inscrites au RCS
- Entreprises rencontrant des difficultés économiques conjoncturelles ou structurelles, avec fondamentaux sains ou modèle économique cohérent

Eligibilité du projet

Projets de redéploiement qui concourent à pérenniser un maximum d'emploi.
Un cofinancement sera systématiquement recherché.

Nature de l'aide

Avance remboursable sur la base du taux euribor 3 mois + 100 points, sur une durée maximum de 7 ans dont 2 ans maximum de différé de remboursement de capital



Fonds de 1er Secours



Objectif(s)

- Aider les entreprises confrontées à des difficultés économiques,
- Concourir au redressement des entreprises en difficulté.

Bénéficiaires	Eligibilité du projet	Nature de l'aide
<ul style="list-style-type: none">• PME < 25 salariés, CA < 50 K€ justifiant d'au moins 3 exercices fiscaux (sauf reprise) et inscrites au RCS et RM• Accompagnement des entreprises rencontrant des accidents de la vie économique : partenariat Région – Tribunaux de Commerce dans le cadre de la prévention des entreprises en difficulté	<p>Tribunaux de Commerce seuls prescripteurs.</p> <p>Les entreprises doivent justifier via mandataire nommé par le TC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Baisse du CA s'au moins 15% sur 6 mois, et/ou- Créances irrécouvrables équivalentes à 5% du CA, et/ou- Augmentation du BFR d'au moins 15% sur 6 mois	<p>Avance remboursable entre 5 000 et 50 000 € sur la base du taux euribor 3 mois + 150 points, sur une durée de 36 mois dont 6 mois de différé de remboursement de capital</p>



Hauts-de-France Prévention



LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI



Vous rencontrez un problème passager de trésorerie ?

L'accès aux solutions classiques de financement et de redéploiement devient problématique ?

Avec **HAUTS-DE-FRANCE PREVENTION**, la Région Hauts-de-France et la CCI de région sont à vos côtés pour vous aider à surmonter ce mauvais pas.

Créé conjointement par la Région Hauts-de-France et la CCI de région, ce fonds vous offre des solutions concrètes pour renforcer votre trésorerie et renouer avec la stabilité financière. Il vous permet en outre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faciliter votre recherche de fonds complémentaires, en particulier de prêts bancaires.

Alors, plus un instant à perdre : prenez contact dès maintenant avec vos interlocuteurs de proximité pour redémarrer sur de bonnes bases !

Au-delà de ce fonds, vous pourrez également profiter de solutions pour répondre à toutes les problématiques qui se posent à vous en termes de RH, de stratégie, de performances...

**Besoin d'oxygène
pour continuer d'entreprendre ?**

Hauts-de-France Prévention

Le fonds d'aide régional
pour les entreprises en difficulté


CONTACT SOUS 48H


CONFIDENTIALITÉ
ASSURÉE

EN SAVOIR PLUS SUR :
hautsdefrance.cci.fr/urlprevention



Aide à la formation des salariés



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI

Bénéficiaires	Projets éligibles	Nature de l'aide
Toute entreprise ou association ayant des salariés sur le territoire de la région Hauts-de-France et dont le projet présente un intérêt régional	Plan de formation exceptionnel portant sur un projet stratégique pour l'entreprise	Participation sur les coûts pédagogiques, les salaires et les frais d'ingénierie liés au plan de formation





Objectif(s)

- Contribuer à la mutation du tissu économique régional en rendant les entreprises plus performantes,
- Réaliser un diagnostic personnalisé pour améliorer la performance Industrielle des entreprises,
- Proposer un plan d'actions et d'investissement afin de gagner en productivité et en compétitivité.

Bénéficiaires : Entreprises et indépendants

Ce dispositif a pour but d'accompagner la modernisation industrielle des entreprises afin de gagner en productivité, en compétitivité et d'optimiser les délais de réponses aux clients

3 PHASES PRINCIPALES

1. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	Identification des fondamentaux actuels et futurs que l'entreprise doit maîtriser
2. PLAN D' ACTIONS ET INVESTISSEMENTS	Définition d'un plan d'actions et d'investissements à venir
3. EVALUATION ET SUIVI	Evaluation et suivi par un professionnel membre du réseau

Parmi ces 3 phases, le **diagnostic** est l'étape essentielle du programme.

L'entreprise est accompagnée par un consultant qui aide à préciser ou à confirmer le projet.

Le consultant apporte également une expertise sur des choix technologiques, en lien avec les besoins et les spécificités de l'entreprise concernée.

Le diagnostic est financé par la région Hauts-de-France à hauteur de **80%** du coût de la prestation, soit **2 000 €** maximum à charge pour l'entreprise, pour **10 jours d'accompagnement**.

Programme Robonumerique Hauts-de-France



LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI

ENTREPRISES :

Pour **BOOSTER** votre compétitivité, **AMÉLIORER** les conditions de travail, **FAVORISER** l'emploi, la Région Hauts-de-France vous accompagne dans votre projet robotique.

AIDE AU CONSEIL ET AU PRÊT DE VOTRE 1ER ROBOT

(ou robotisation d'une fonction nouvelle et structurante) :

- financement des études et du prêt d'un robot à hauteur de 8 000 €.

AIDE À L'INVESTISSEMENT :

- avance remboursable à taux zéro sur 7 ans dont 2 ans de différé de remboursement.

AIDE À LA CREATION D'EMPLOIS :

- subvention de 2 000 € par emploi en CDI créé suite au projet de robotisation.

Ce programme est destiné aux entreprises de moins de 2 000 salariés, de l'industrie manufacturière (y compris industries agro-alimentaires) et de la logistique, pour leurs établissements situés dans la région Hauts-de-France.

ROBOTICIENS, INTEGRATEURS, CHERCHEURS, ACTEURS DE LA FORMATION EN ROBOTIQUE :

Rejoignez le **RÉSEAU RÉGIONAL ROBONUMÉRIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

- pour faire connaître votre savoir-faire
- pour monter des projets communs
- pour préparer la robotique du futur.

Contact : robonumerique@hautsdefrance.fr

Une nouvelle offre de service



Région
Hauts-de-France

LA RÉGION
PRO-BUSINESS
PRO-EMPLOI



Complémentarité avec l'offre indirecte



Une offre compétitive (renforcement de l'attractivité)



Plus complète (toutes phases de vie, toutes tailles d'ent)



Plus lisible et flexible :

- Critérisée, donc plus lisible pour traiter les dossiers plus simples
- Mais aussi agile , modulable pour traiter les dossiers complexes



Région
Hauts-de-France

Un numéro de téléphone unique : 03 74 27 00 27

Une @ unique : entreprises@hautsdefrance.fr